

CHARTRE ECO- EVENEMENT 2022-2023

BEAULIEU SOUS LA ROCHE



Pour marquer notre soutien et notre implication dans la démarche de Développement Durable de notre commune, notre association s'engage sur tous les points de la présente charte, le 4^{ième} étant obligatoire pour valider l'engagement. Certains points peuvent ne pas concerner la manifestation en question (à préciser lors du bilan).

1. Equité sociale

Parce que chacun a le droit de s'épanouir dans la vie locale :

- Nous développons un projet festif, convivial et accessible à un maximum de personnes ;
- Nous associons les adhérents de l'association au projet en utilisant les compétences de chacun ;
- Nous adaptons le tarif au public (enfants, demandeurs d'emplois, familles nombreuses, adhérents ...) ou appliquons la gratuité de l'accès ;
- Nous mutualisons les moyens matériels et humains avec d'autres associations, afin de créer des liens durables dans le réseau associatif ;
- Nous sensibilisons les participants aux dangers de la surconsommation d'alcool ;
- Nous informons les riverains des possibles nuisances sonores et nous mettons tout en œuvre pour respecter et faire respecter leurs biens (chemins, clôtures, portails, ...).

2. Efficacité économique

Parce que nous avons le souci d'améliorer les conditions matérielles de l'association sans pénaliser les adhérents et tout en favorisant les activités économiques locales :

- Nous choisissons en priorité des produits locaux et de saison ;
- Nous sollicitons les entreprises locales pour nos achats et d'éventuelles aides financières ou matérielles ;
- Nous estimons au plus près le nombre de participants afin d'éviter le gaspillage de nourriture. Nous limitons les portions servies pour éviter le gaspillage alimentaire et nous proposons aux personnes de se resservir si elles en ressentent le besoin
- Nous favorisons les fournisseurs reprenant les surplus ;

3. Qualité environnementale

Parce que nous sommes soucieux des impacts de la manifestation sur la qualité de notre environnement :

- Nous limitons notre communication papier au strict minimum et privilégions la communication numérique (mails, sites internet, réseaux sociaux ...) ;
- Nous choisissons des imprimeurs bénéficiant du label « Imprim'vert » ou nous privilégions des gammes de papier recyclé ou labellisé FSC. Nous indiquons sur nos communications que la

manifestation s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement en affichant le logo proposé par la commune et pour la communication papier, la mention « *Ne jetez pas ce document : triez-le pour qu'il puisse être recyclé* » ;

- En cas de manifestations récurrentes, nous réutilisons certains supports de communication.
- Nous incitons les participants à venir en co-voiturage, à pied ou à vélo pour limiter l'impact carbone ;
- Nous rendons les lieux dans le même état de propreté qu'en arrivant et nous assurons le ramassage des déchets sauvages autour du lieu de la manifestation ;
- Nous sensibilisons les participants au tri des déchets en installant des collecteurs de tri en nombre suffisant et en apposant des panneaux ou affichettes ;
- Nous utilisons de la vaisselle lavable ou biodégradable/compostable lorsque c'est possible ;
- Nous favorisons les produits utilisant le moins d'emballage et les gros contenants ;
- Nous limitons l'usage de l'éclairage, du chauffage et de l'eau au minimum nécessaire, ainsi que le recours à un groupe électrogène.

4. Bilan post-manifestation

Parce que nous souhaitons que notre engagement soit respecté et partagé par les organisateurs et les adhérents :

- Nous réaliserons un bilan des points forts et de ceux à améliorer, avec un élu, après chaque manifestation importante.

En contrepartie des engagements pris par l'association, qui adopte ainsi une démarche de développement durable exemplaire, la commune s'engage à :

- Mettre à disposition un lot de panneaux de respect du site, du tri des déchets ainsi que les collecteurs nécessaires ;
- Promouvoir l'association et sa démarche dans ses supports de communication ;
- Accompagner l'association sur tous les aspects liés au développement durable et aux aides possibles liées à la démarche (Trivalis, ...) ;
- Soutenir financièrement la démarche via une enveloppe annuelle supplémentaire partagée entre les associations qui se seront engagées dans l'année.

Fait à Beaulieu-sous-La Roche, le ____ / ____ / ____.

Nom de l'Association, Nom et Prénom du Président :

Signature :